Contrôle de la radioactivité de l'air
Balise de Saint-Marcel-D'Ardèche (Ardèche)

Juillet 2020

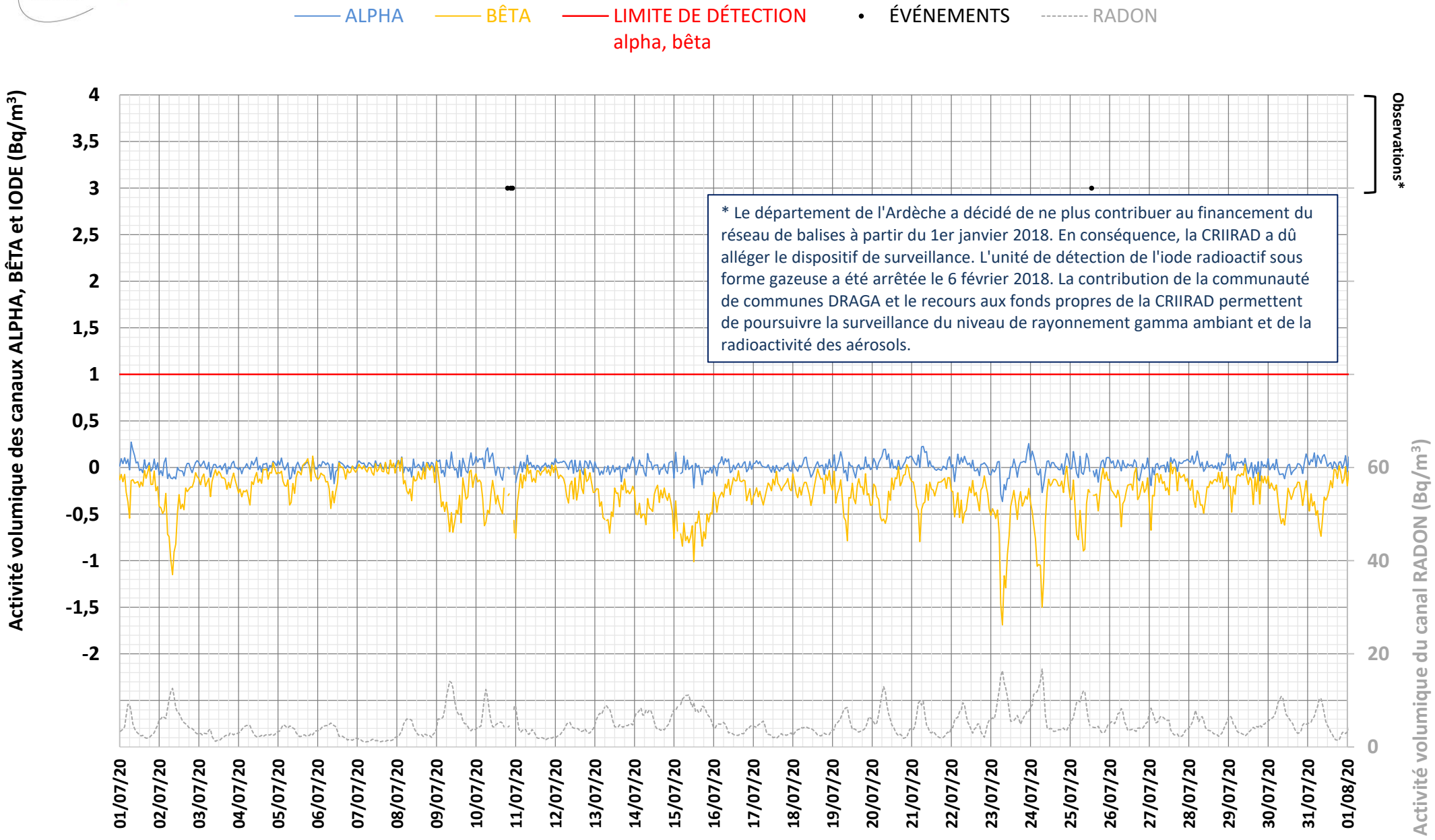

* Le département de l'Ardèche a décidé de ne plus contribuer au financement du réseau de balises à partir du 1er janvier 2018. En conséquence, la CRIIRAD a dû alléger le dispositif de surveillance. L'unité de détection de l'iode radioactif sous forme gazeuse a été arrêtée le 6 février 2018. La contribution de la communauté de communes DRAGA et le recours aux fonds propres de la CRIIRAD permettent de poursuivre la surveillance du niveau de rayonnement gamma ambiant et de la radioactivité des aérosols.

*** : F/C = prélèvement de Filtre/Cartouche - Autres codes : cf. http://balises.criirad.org/aide.htm**